**Mentions obligatoires dans les délibérations :**

La délibération de votre organe délibérant doit contenir à minima les éléments suivants :

* Présentation succincte du projet
* Plan de financement, indiquant les dépenses prévisionnelles, et les recettes (montant des subventions demandées par financeur, prêt bancaire, recettes du projet, autofinancement).

Le plan de financement doit être équilibré en recettes et en dépenses.

* Dans les « il est décidé » :
  + Une phrase autorisant la personne compétente à solliciter du FEADER, et à signer tout document relatif à cette demande
  + Une phrase indiquant « autorise l’autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant »